

Droit de l'environnement pour non-spécialistes

Cours Pratique de 2 jours

Réf : DEN - Prix 2022 : 1 470€ HT

Il est indispensable de connaître la législation environnementale. Ce stage vous présentera la réglementation en vigueur, les responsabilités environnementales ainsi que les obligations des différents acteurs concernés.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Identifier les responsabilités environnementales dans le cadre des activités opérationnelles

Connaître la réglementation en matière d'environnement et les obligations des différents acteurs

Identifier les organisations et les textes intervenant dans les problématiques environnementales

Inventorier l'origine des risques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Essentiellement participative, elle comporte des réflexions en commun, des analyses documentaires et des cas pratiques.

TRAVAUX PRATIQUES

Apports théoriques et exercices pratiques

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 02/2019

1) Introduction : le droit de l'environnement

- Définition en droit français, selon le code de l'environnement.
- Le droit de l'environnement, branche du droit.
- Caractéristiques du droit de l'environnement.
- Un droit hétérogène, technique, évolutif, prospectif.

Exercice : Les différents domaines du droit de l'environnement.

2) Les grandes problématiques

- Les principaux domaines du droit de l'environnement.
- Les nuisances, les déchets, le stockage des matières dangereuses, l'énergie, les pollutions : le décret 2011-828.
- Les expériences à l'origine du droit de l'environnement.
- Seveso, Bophal, Tchernobyl, Three Mile Islands, Toulouse, Fukushima.

Etude de cas : L'usine AZF de Toulouse.

3) Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

- Les arrêtés et la nomenclature des installations classées.
- Les déclarations, autorisations et enregistrements.
- Les études d'impact et de dangers et les procédures.
- L'arrêté préfectoral : application et effets.
- Le classement Seveso.

Exercice : Approfondir les différents domaines et identifier les principaux acteurs concernés.

4) Les acteurs de l'environnement

- Les institutions et collectivités.
- Les entreprises.
- Les associations et les particuliers.

PARTICIPANTS

Chefs d'établissement, juristes non spécialistes du droit de l'environnement, responsables de service environnement et/ou sécurité, chefs de projets.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Le monde rural.

Etude de cas : Arrêt de la cour de cassation.

5) Le cadre législatif et réglementaire

- Les différents codes : de l'Environnement, la Santé Publique, les Collectivités Territoriales...

- La charte de l'environnement.

- Les sous-branches du droit de l'environnement : air, eau, mer, sols, biodiversité, bruit, installations classées...

- Le droit international de l'environnement : plus de 300 conventions et traités, le portail ECOLEX.

- Le droit communautaire, traités, règlements et directives (CLP, ADR, REACH, RoHs, RSDE, LAURE...).

- Les normes environnementales : ISO 14001, 26000, OHSAS 18001, le système QSE.

Exercice : Les fiches de sécurité (FDS).

6) La fiscalité de l'environnement et les sanctions

- Les taxes et redevances.

- La fiscalité dissuasive et positive.

- La fiscalité immobilière (label HQE).

- Les sanctions civiles, pénales et administratives.

- Le crime de terrorisme écologique.

Etude de cas : Jurisprudence de la cour de cassation et la norme ISO 14001.

LES DATES

LILLE

2022 : 07 juil., 06 oct.

CLASSE A DISTANCE

2022 : 11 juil., 06 oct.